Tarifs périodiques de distribution de gaz naturel

- Injection de gaz SER -

Ores Hainaut

Période de validité : du 01.01.2020 au 31.12.2020

		Code EDIEL	Producteur de gaz SER Cabine du producteur	Producteur de gaz SER Cabine du GRD
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution	(EUR/kWh)	G140	0,000000	0,0010000
II. Tarif pour la gestion du rebours				
Capacité de rebours souscrite par le producteur	(EUR/kW/an)	V	NA*	NA*
Volume nécessitant un rebours	(EUR/kWh)	V	NA*	NA*

Modalités d'application et de facturation : <u>Tarif de la gestion du rebours</u>*. Le service de rebours ne peut être proposé aux producteurs de Gaz SER par les GRD à l'heure de l'approbation des tarifs 2019-2023

Si ce service devait être rendu opérationnel au cours de la période régulatoire, un tarif serait soumis à l'approbation de la CWaPE en vertu de l'article 54, §2 de la méthodologie tarifaire 2019-2023, soit en cas de passage à de nouveaux services ou adaptation de services existants.